

**DELIBERATION N° 2022 -51**

L'an deux mille vingt deux, le 27 septembre, à 17h30, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de La Cabanasse sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, Mme Aurélie BALTUS, M. Henri BAUDET, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Alain CALAIS, Mme Judith CARMONA, M. Olivier CHAUEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Anne-Lise DAVIAUD, Mme Pascale DE TRAVY, Mme Alizée DESMET, M. Philippe DOMINGUEZ, M. Patrick DUVAL, M. Claude ESCAPE, M. Albert FRIGOLA, M. René GARRETA, M. Robert GUINOT, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCOQ, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Christine PEROY, M. Isidore PEYRATO, M. Alain PONSAILLE, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, Mme Jeannine RIVIERE, M. Daniel SEMPERE, M. Antoine TAHOCES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Serge VAILLS

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Lola BEUZE, Mme Marie-Josée ESTEVA, Mme Séverine PRADEILLE

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Christophe MANAS à M. Georges ARMENGOL, Mme Martine ROLLAND à M. Alain BOUSQUET, Mme Aude VIVES à M. Christian PALLARES, M. Philippe PETITQUEUX à Mme Joëlle CORDELETTE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Daniel MAROUBY, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Éric RODRIGUEZ à M. Claude ESCAPE, M. Dimitri DOMINGUEZ à M. Philippe DOMINGUEZ

Personnes excusées :

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, M. le Sous-Préfet de Prades,

M. Daniel ARMISEN, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Roger CIURANA, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Dimitri DOMINGUEZ, Mme Cécile GARCEAU, M. Christian GOZE, M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Louis JALLAT, M. Guy JUBAL, Mme Agnès LANGEVINE, M. Christophe MANAS, M. Jean-Pierre MARCH, Mme Hermeline MALHERBE, Mme Cécile MARTI, Mme Edwige PETIT, M. Marc PETIT, M. Philippe PETITQUEUX, Mme Edith PERAL, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Régis TERRIEU, Mme Aude VIVES, Mme Audrey WILL

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain BOUSQUET

## **OBJET : Demande de subvention en vue de réaliser les séjours groupe jeune public en 2022**

Monsieur le Président

### **PRESENTE le projet et son plan de financement :**

Les établissements scolaires du territoire, du primaire au lycée, ont le souhait de pouvoir réaliser des séjours éducatifs avec les élèves en partant à la découverte de sites naturels et du patrimoine des Pyrénées catalanes mais aussi en souhaitant s'ouvrir sur d'autres territoires. Le PNR des Pyrénées catalanes propose de créer un partenariat dans le cadre d'un projet ex-InterParcs avec d'autres PNRs afin d'offrir aux classes des destinations à valeur patrimoniale et éducative en leur faisant bénéficier des sites d'accueil existants. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Développer des séjours « nature et patrimoine » à destination du jeune public sur la base des territoires des PNRs de l'Occitanie
- Soutenir les enseignants dans la mise en œuvre de leurs projets éducatifs liés aux territoires
- Favoriser l'appropriation des patrimoines naturels et culturels par les jeunes de la région
- Favoriser un tourisme éducatif et de découverte du territoire des PNR
- Faire découvrir les Parcs et leurs missions
- Soutenir et faire vivre le réseau des acteurs de l'EEDD et des hébergeurs, tout en favorisant le marquage « Valeur Parc » (hébergement, produits, prestations éducatives...)
- Engager des partenariats entre PNRs

**PRECISE** que le Parc a pour projet de permettre aux groupes de jeune public (scolaires) de pouvoir bénéficier d'un accompagnement des PNRs sur la construction de leur séjour : Co-construction du projet pédagogique du séjour favorisant la participation des acteurs d'éducation à l'environnement du territoire ; Mise en lien pour la recherche d'hébergement valorisant les structures d'hébergement de groupes du territoire mais aussi une restauration cohérente, locale, voire marquée Valeur Parc. Le travail de conception et d'ingénierie se fera en cohérence avec les séjours touristiques grand public déjà mis en place en Occitanie avec la dimension InterParcs. Ces séjours, au-delà de l'aspect pédagogique qui est fondamental, favoriseront le développement économique de nos territoires et apparaîtront comme une offre complémentaire des séjours « tourisme de nature » développés à l'échelle des parcs naturels d'Occitanie et en partenariat avec la Région et le CRT. Le public visé n'étant pas le même, toutefois le développement économique durable et la sensibilisation à l'environnement sont les deux fondements transversaux. Les écoles devront également réaliser une retransmission sous la forme qu'elles souhaitent (exposition, intervention, etc.) auprès d'une autre classe de leur territoire ou de leur commune et ainsi de valoriser les acquis du séjour auprès d'autres élèves et habitants les rendant ainsi Ambassadeurs des PNR. Et en accord avec les centres d'accueil, les classes avec enfants "à handicap" seront bien sûr favorisées.

Le plan de financement de cette action portée par le chef de file PNR Aubrac se décline comme suit :

- **Budget prévisionnel :**

	PNR A (Financement Interparc)	PNR NM (Financement Contrat parc)	PNR PC (Financement Contrat parc)
Séjours	3 séjours 18 832,50 €	2 séjours 14 000,00€	4 séjours 24 000,00€
Communication	5 167,50 €		
Ingénierie	6 000		
Total	30 000 €		

**Séjours :**

Chaque PNR accueillera trois séjours.

Le coût d'un séjour est basé sur l'estimation d'un groupe-classe de 30 élèves :

Frais d'hébergement et de restauration : 60€ x 3 jours soit 180 euros par élève x 30 = 5400 euros

Frais pédagogiques : 1575 euros

Coût total du séjour : 6 975 euros

Part PNR (90%) = 6277,50 euros

Part établissement scolaire (10%) = 697,50 euros

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Affiché le

ID : 066-256601857-20220927-D2022\_51-DE



### Ingénierie

6700 € d'ingénierie des trois PNR viendront en cofinancement du projet, ventilés comme suit :

- Chargée de mission EEDD PNR Aubrac : 2400 € (gestion des séjours Aubrac et participation aux actions de communication)
- Chargée de mission EEDD PNR Pyrénées catalanes : 2700 € (coordination globale du projet, gestion administrative et stratégique de la communication, pilotage)
- Chargée de mission EEDD PNR Narbonnaise en méditerranée : 900 € (participation aux actions de communication)

Chaque PNR fournira un relevé de son temps de travail pour justifier de sa part d'autofinancement au projet.

#### • Plan de financement prévisionnel du dossier de demande de subvention inter-Parcs :

	Montant	Taux
Région	24 000	
Autofinancement PNR	6 000	
- PNR Au	2 400	
- PNR PC	2 700	
- PNR NM	900	
<b>TOTAL</b>	<b>30 000</b>	

**Monsieur le Président :**

**DEMANDE** au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

**Le Comité Syndical,**

**OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,**

**VALIDE** le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

**DONNE** pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte  
du Parc Naturel Régional des Pyrénées  
Catalanes**

**Michel GARCIA**